



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2018/01

Concerne : Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

• Introduction

Le Pré de l'Hôtel de ville est un espace public qui sert régulièrement pour des manifestations extérieures. Ce parc en partie ombragé accueille également une place de jeux pour les enfants. Depuis juin 2017, ce pré accueille chaque semaine le marché hebdomadaire lorsque la surface herbeuse le permet. Si le sol est détrempe, le marché se déplace sur la rue de la Tannerie.

Cette place villageoise n'est actuellement pas utilisée au maximum de son potentiel. Un projet d'aménagement avait déjà vu le jour par le passé, mais la capacité financière de la commune n'avait pas permis de le concrétiser.

L'avis de la population a été sollicité en février 2015 au travers du journal communal. Un questionnaire à choix multiple proposait divers aménagements. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre d'agenda 21 dans le but de développer des espaces favorisant les échanges entre villageois. Au total 38 réponses ont été retournées avec 11 demandes pour maintenir un espace central libre permettant d'accueillir diverses manifestations. Les éléments d'aménagement les plus fréquemment plébiscités ont été :

- a. 24x pour planter des arbres (2x pour un tilleul et 1x pour un arbre fruitier)
- b. 21x pour des bancs
- c. 16x pour des tables
- d. 11x pour un bassin (1x avec des poissons)
- e. 10x pour une fontaine avec accès à l'eau potable
- f. 10x pour un terrain de pétanque
- g. 6x pour une pataugeoire

Fort de tous ces avis et d'autres remarques, la municipalité s'est employée à développer un projet d'aménagement répondant aux attentes de la majorité et compatible avec les moyens financiers de la commune.

- **Description du projet**

Le projet est soumis à plusieurs contraintes juridiques et techniques. Avant tout, le périmètre est localisé en zone verte (CF. plan du géomètre ci-après). L'affectation de cette zone ne permet aucune construction. Un tilleul faisant partie des arbres classés de la commune avait dû être coupé en 2008, pour des raisons sanitaires et de sécurité. Ce dernier doit être remplacé. Enfin les haies de thuyas le long de la Grand'Rue et du parking de la Coop sont en très mauvais état et doivent être renouvelées.

Le principe d'aménagement retenu correspond à une voie piétonne le long de la Grand'Rue avec une haie basse pour séparer le chemin créé du trafic routier. Deux allées larges et ombragées seront créées le long de la rue du Vieux-Port et de la Tannerie. Ces dernières serviront principalement de promenade avec des bancs publics ombragés. D'autres arbres dont un tilleul seront plantés pour marquer les allées. Des îlots de verdure seront construits le long de la rue du Vieux-Port pour empêcher le parking sauvage. Les surfaces seront aménagées en tout-venant carrossable de manière à accueillir le marché hebdomadaire et répondre aux besoins des usagers à pied, y compris des poussettes ou des personnes à mobilité réduite. La surface en tout-venant sera accessible sur toute sa longueur sur la rue de la Tannerie, elle ne le sera que par des passages réduits sur celle du Vieux-Port. Des bornes électriques rétractables seront réparties pour répondre aux besoins du marché et en cas de manifestation. Pour des raisons d'économie, le point d'eau potable sera maintenu comme la fontaine existante.



Figure 1 : plan du géomètre et détail de l'affectation de la zone

Ce projet d'aménagement a été présenté à la commission d'urbanisme lors de la séance du 29 août 2017.

Dans sa séance du 20 novembre 2017, la municipalité a décidé l'ouverture d'une mise à l'enquête publique. L'objectif est de s'assurer que les aménagements proposés au Conseil Communal soient conformes à l'affectation actuelle de la zone.

A ce titre il faut relever que le parking communal à proximité de la Coop est construit en zone verte. Il faudra donc à terme procéder à une révision de l'affectation de la zone dans le cadre de la révision générale du PGA. Cette révision sera l'occasion d'adapter ce secteur aux besoins de développement de surfaces commerciales au centre du village. Le changement d'affectation pourrait par exemple prévoir la création d'un parking souterrain dans la partie centrale du pré.

• **Description des travaux**

Le plan d'exécution avec les détails du projet sont reportés ci-après. L'aménagement des espaces comprend :

- a. la plantation de 4 arbres supplémentaires (dont 1 tilleul en lieu et place d'un des platanes reportés sur le plan)
- b. la création d'un espace à l'angle N-O (haie basse, 3 buissons et 2 bancs)
- c. l'implantation de 3 bornes électriques et de 7 poteaux rétractables pour réserver l'accès des surfaces carrossable aux piétons ou ayant droit
- d. 7 bancs supplémentaires dans les allées
- e. 2 tables et bancs supplémentaires sur la surface enherbée.

LEGENDE

| | |
|--|--|
|  Borne électrique, escamotable avec couvercle carrossable |  Zone en copeaux, à créer |
|  Borne électrique existante |  Poteaux rétractables |
|  Zone de Gazon, existante |  Haie, Existante |
|  Zone en Stabilisé, à créer |  Arbre, existant |
|  Zone en Enrobé, existante |  Haie, à créer ne dépassant pas 60 cm |
| |  Arbre, à créer |



En cas d'acceptation du crédit et sous réserve du droit des tiers, il est prévu de réaliser les travaux au printemps 2018.

• **Aspects financiers**

Les frais d'étude ont été financés par le compte courant 440.3134 Fournitures et marchandises. Dans le détail, il s'agit de :

- a. Financement d'un stage pour l'étude du dossier (Mme Peguiron Justine) : Fr. 1'485.00
- b. Bureau d'architecte MultiDesign à Vuarrens, honoraire aménagement pré Hôtel de Ville : Fr. 7'020.00
- c. Plan de géomètre par Jaquier Pointet SA à Yverdon : Fr. 1'215.00

Un dossier de soumission a été établi par le bureau d'architecte ainsi qu'une première estimation des coûts. Cette dernière sert de base pour la présente demande de crédit pour les travaux de construction. L'équipement comprenant le mobilier urbain (bancs, tables et bancs) sera financé par le budget ordinaire. La fourniture et la mise en place de fondation en béton pour les bancs sera réalisée par la voirie.

Ce dossier de soumissions et le plan de détail serviront de base pour un appel d'offre de gré à gré concurrentiel avant l'attribution des travaux.

Le choix des équipements (par exemple volige des îlots de verdure, bornes électriques et poteaux rétractables) sera imposé.

Les prestations proposées sont détaillées ci-après :

| | |
|---|----------------------|
| Installation de chantier, comprenant : | Fr. 5'100.- |
| - Déplacement des machines, repli et nettoyage du chantier | |
| - Piquetage, arpentage des positions et des niveaux | |
| - Protection et clôtures autour des arbres, buissons et surface verte | |
| Terrassement, comprenant : | Fr. 13'050.- |
| - Décapage de la terre végétale et mise en dépôt à proximité | |
| - Evacuation de la terre végétale à l'extérieur du chantier | |
| Aménagement zone stabilisée, comprenant notamment : | Fr. 108'600.- |
| - Fourniture et pose de 4 bornes électriques | |
| - F. et pose de 9 bornes amovibles | |
| - Réglage et compactage des fonds | |
| - Fourniture et mise en place de grave 0/45, ép. 20cm | |
| - F. et mise en place de grave calcaire 0/20, ép. 5cm | |
| - F. et mise en place de sable stabilisé 0/4 sur 3 cm | |
| - F. et pose de volige en acier, ép. 3mm (415 ml) | |
| Engazonnement et plantation, comprenant : | Fr. 23'800.- |
| - Semis OH-standard et épandage d'engrais minéral | |
| - Suppression et remplacement d'une haie (115 ml) | |
| - Fourniture d'arbuste à fleur et d'arbres | |
| - Paillage et protection des troncs avec natte bambou | |
| Divers et imprévus (10%) | Fr. 15'055.- |
| Coût total TTC | Fr. 165'605.- |

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de ville pour un montant de Fr. 165'605.-.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes
3. D'amortir le montant de Fr. 165'605.- sur 30 ans, compte 9143.21 Pré de l'Hôtel de Ville à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 310.3303 (amortissement obligatoire) de Fr. 5'520.15 (montant arrondi) par année sur 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :**

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza